

## Allègement des droits de succession et de donation

Les droits de mutation à titre gratuit (DMTG), qui taxent les successions et donations, sont perçus en tenant compte de la situation personnelle du redevable et des liens de parenté qu'il a avec le défunt ou le donateur. Le calcul suit en principe 3 étapes.

Décès (ou donation)	→	Abattement > Abattement personnel sur la part de chaque héritier.	→	Tarif La part nette est soumise à un tarif qui varie en fonction du lien de parenté.	→	Réduction Une réduction sur le montant à payer peut être accordée.
---------------------------	---	---	---	--	---	--

Les nouvelles mesures (loi TEPA) s'appliquent pour les successions et donations intervenues après le 22 août 2007. Selon le Gouvernement, elles permettent d'exonérer 95% des héritiers à l'intérieur du cercle familial (conjoints et ligne directe). La proportion d'héritiers atteint 41% parmi les personnes ayant déjà perdu leurs parents (Enquête Patrimoine INSEE 2004).

Pour les successions, les nouvelles dispositions ont supprimé les droits de succession entre époux, partenaires d'un PACS et frères et sœurs vivant sous un même toit. Dans les autres cas, les droits subsistent, mais ils sont aménagés. Par exemple, dans le cas d'une succession en ligne directe entre parents et enfants une exonération de 150,000€ est prévue. Au-delà, les tarifs prévus s'appliquent. Les donations sont encouragées, par des mesures qui allègent la fiscalité (augmentation des abattements). Ainsi, un enfant peut recevoir de chacun de ces parents un don 150 000€ en 6 ans, soit 300 000€.

Selon l'INSEE (Portrait social de la France, 2007, chiffres de 2003) le patrimoine privé moyen des ménages est de 194 460€, en progression de 43,1% par rapport à 1997. Le patrimoine immobilier moyen atteint 110 060€, soit une progression entre 1997 et 2003 de 56%. Le patrimoine financier est de 84 400€, soit une augmentation de 29%. Le patrimoine privé des 10% des ménages les moins riches en termes de patrimoine est inférieur à 2110€. Celui des 10% des ménages les plus riches est supérieur à 450 060€.

Le coût de la mesure est évalué à environ 2,16 milliards d'euros.

Aux Etats-Unis, la réforme des droits de succession a été mise en œuvre depuis 2001. Ils sont calculés sur la masse successorale et non par part, comme cela se pratique en France. Un abattement de 1,5 millions de dollars intervient avant l'application du barème commun, dont les 16 tranches varient entre 18% et 46% (tranche supérieure à 2 millions de dollars). Pour les donations, un abattement de 1 million de dollars s'applique. Puis, la somme nette est soumise au même barème. Cette réforme est temporaire, une loi doit être adoptée pour la prolonger. Dans le cas contraire, l'abattement reviendra à 675 000 dollars et sera commun pour les successions et les donations. Le taux maximum du barème reviendra à 55%.

## Annexe : les abattements et les tarifs applicables.

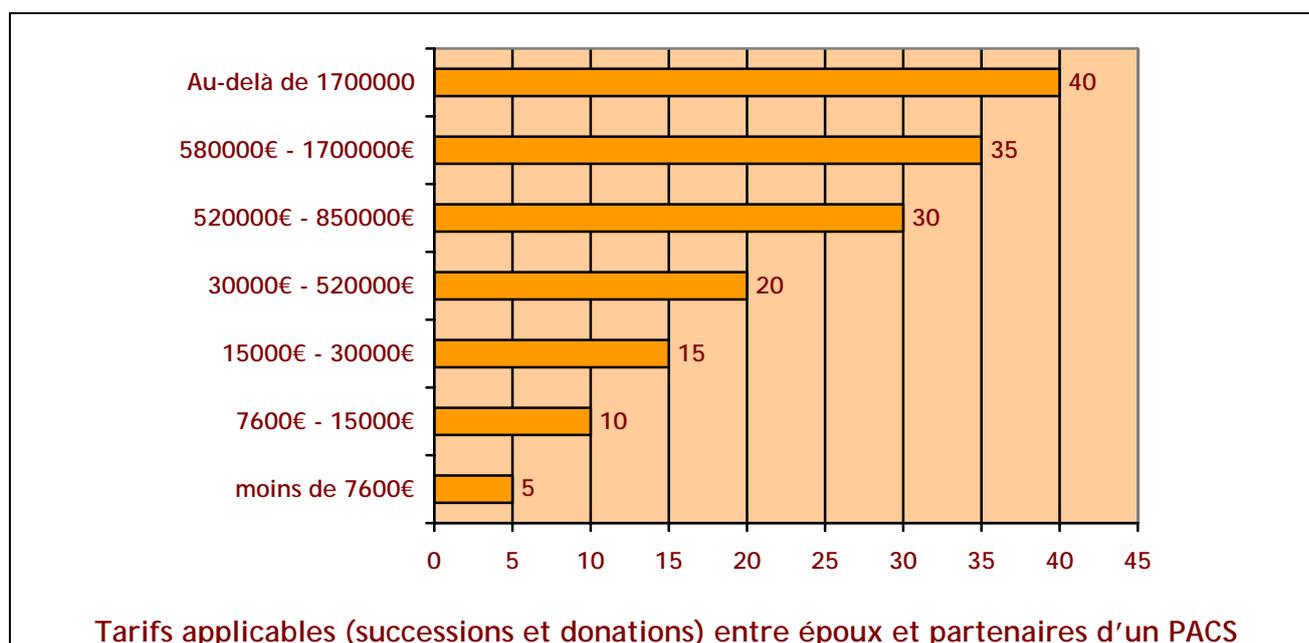
Successions		
Bénéficiaires	Abattement	
	Avant	Maintenant
Epoux	76,000€	suppression
Partenaires d'un PACS	57,000€	
Frères et sœurs vivant ensemble	57,000€	
Ascendant, enfants vivants ou représentés	50,000€	150,000€
Frères et sœurs	5,000€	15,000€
Neveux et nièces		7,500€
Personnes handicapées	50,000€	150,000€
Autres	1,500€	1,500€

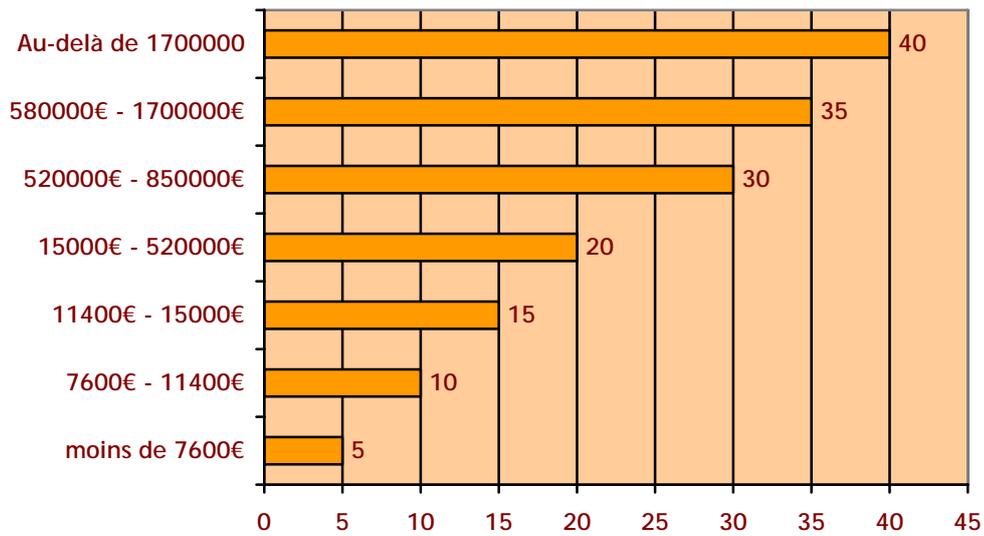
Auparavant, les ascendants en ligne directe devaient en outre se partager un abattement global de 50,000€. Il a été supprimé.

Donations		
Bénéficiaires	Abattement	
	Avant	Maintenant
Epoux	76,000€	76,000€
Partenaires d'un PACS	57,000€	76,000€
Frères et sœurs	5,000€	15,000€
Enfants	50,000€	exonération de 30,000€*
Petits enfants	30,000€	
Arrières petits enfants	5,000€	
Neveux et nièces	5,000€	
Personnes handicapées		150,000€
Autres	1,500€	1,500€

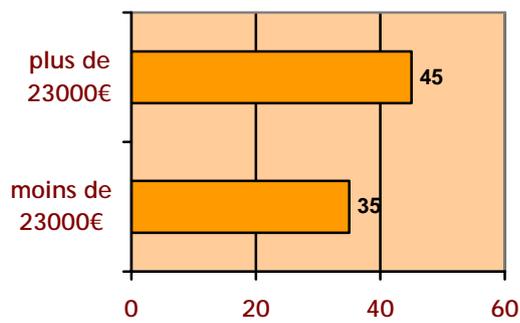
\* Le donateur doit être âgé de moins de 65 ans au jour de la transmission. Le bénéficiaire du don doit être soit émancipé, soit âgé de 18 ans révolus au jour de la transmission

Ces abattements s'appliquent pour une durée de 6 ans.

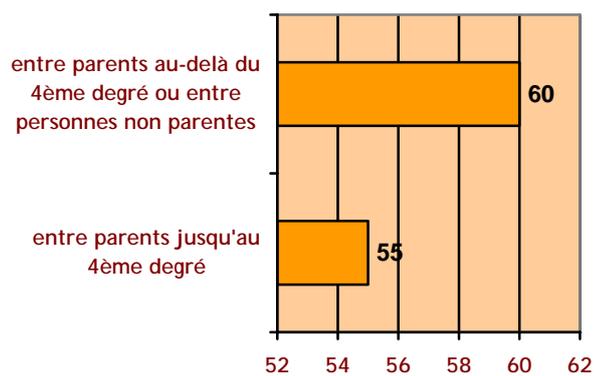




Tarifs applicables pour les successions et donations en ligne directe



Tarifs applicables pour les successions et donations entre frères et soeurs



Tarifs applicables pour les autres successions et donations

## Annexe : le coût de la mesure (évaluation projet de loi TEPA).

Allègements des droits de mutation					
	2007	2008	2009	Post 2009	Cumul
Allègement des droits de succession	-120	-1240	-170	-170	
Allègement des droits de donation	-230	-230			
Exonération permanente des dons en numéraire par des personnes de moins de 65 ans dans la limite de 20,000€*	-1	-2			
<b>Total</b>	<b>-351</b>	<b>-1472</b>	<b>-170</b>	<b>-170</b>	<b>-2163</b>

\* la loi retient finalement 30,000€

## Annexe : l'évolution des patrimoines en France.

